

SEANCE DU MARDI 19 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Vergnes Sophie, Van Der Knaap Will, Doumarés Patrick, Delpech Agnès, Bessac Alain, Bacher Gabrielle,

Absent excusé : Magot Vincent.

Monsieur Paul Mousset est élu secrétaire.

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2025 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- Opération "Rénovation de l'ancienne école" : Avenant n° 1 (plus-value) au marché de travaux Lot n° 1 Démolitions - Gros œuvre, Niveau RDC ERP.
- Attribution d'un fonds de concours à la Maison d'Assistantes Maternelles de Saint-Martin-Labouval pour l'achat de mobilier.
- Etude de requalification de la traverse (RD41) : Relevé topographique - Choix du géomètre.
- Remboursement des factures d'électricité (maison Lemozi) à M. Allard Julien.
- Demande de subvention d'une association.
- Remboursement de frais à une élue.
- Proposition d'achat de la maison "Lemozi" par un administré.
- Présentation de divers devis : voirie-murs de soutènement / chantier clocher Eglise.
- Questions diverses.

OPERATION "RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE" : AVENANT N° 1 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N° 1 - DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE, NIVEAU RDC ERP

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux avec la SARL BREIL pour le Lot n°1 - Démolitions – Gros œuvre – Niveau RDC-ERP

Cet avenant concerne la plus-value suivante :

- Démolition dallage extérieur - Mise en place d'un pilier pour un montant HT de 2.101,50 €

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant n°1 H.T. : 2.101,50 €

T.V.A. à 20 % : 420,30 €

Montant TTC : 2.521,80 €

Nouveau montant total du marché public : 36.311,00 HT / 43.573,20 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant n°1 au marché de travaux avec la SARL BREIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la suite d'un vote à main levée donnant le résultat suivant : Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : / Abstention : /

- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du bâtiment « ancienne école », avec la SARL BREIL, niveau RDC-ERP, ainsi que tout document s'y rapportant.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT-MARTIN-LABOUVAL POUR L'ACHAT DE MOBILIER

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 avril 2025 actant une participation de 2.500 € au financement du mobilier pour la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sise sur la commune de Saint-Martin-Labouval.

Initialement, il avait été proposé par la commune de Saint-Martin-Labouval que la commune de Cabrerets soit propriétaire du mobilier avec mise à disposition gracieuse à la MAM.

Suite à un courriel reçu dernièrement du Maire de Saint-Martin-Labouval, il semble plus opportun d'affecter la somme de 2.500 € en fonds de concours.

Ce fonds de concours étant destiné à financer l'acquisition d'un équipement, il est nécessaire d'inscrire les crédits au compte 2041481 (si versé à la commune) ou compte 20421 (si versé à l'association)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la suite d'un vote à main levée donnant le résultat suivant : Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : / Abstention : /

- valide l'attribution de la somme de 2.500 € en fonds de concours, destinée à l'achat de mobilier pour la MAM de Saint-Martin-Labouval,
- dit que dans le cadre de la fongibilité des crédits autorisée en M57, délibération n° 2023-21 du 13 avril 2023, Mme le Maire prendra la décision modificative budgétaire nécessaire au versement de ce fonds de concours.

ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE (RD41) : RELEVE TOPOGRAPHIQUE - CHOIX DU GEOMETRE

La commune a engagé un programme d'étude de requalification de la traverse RD41 et a sollicité l'aide des services du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL).

Cette étude nécessite la réalisation d'un relevé topographique selon un périmètre délimité.

A l'appui d'un cahier de charge rédigé par le SDAIL, une consultation de géomètre vient d'être lancée.

A l'issue de la consultation, et afin de ne pas retarder ce projet, Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à retenir l'offre la moins-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la suite d'un vote à main levée donnant le résultat suivant : Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : / Abstention : /

- autorise Mme le Maire à signer l'offre la moins disante et tout document nécessaire à la réalisation du relevé topographique.

REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ELECTRICITE (MAISON LEMOZI) A M. ALLARD JULIEN

Mme le Maire informe que lors de l'achat de la propriété Allard, nommée désormais « maison Lemozi », les démarches ont été entreprises pour souscrire un contrat de fourniture d'électricité auprès d'EDF, via la plateforme dédiée.

Après plusieurs mois sans réponse d'EDF, malgré relances, contact a été pris avec Monsieur Julien Allard, qui nous a informé ne pas avoir résilié son contrat auprès de son fournisseur Enercoop, afin de ne pas mettre les nouveaux occupants en difficulté.

La situation étant désormais réglée, Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rembourser à Monsieur Julien Allard les factures payés depuis septembre 2024 s'élevant à la somme de 925,79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la suite d'un vote à main levée donnant le résultat suivant : Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : / Abstention : /

- autorise Mme le Maire à rembourser à Monsieur Julien Allard la somme de neuf cent vingt-cinq euros, soixante-dix-neuf cents (925,79 €).

DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION

Mme le Maire donne lecture de la demande de subvention reçue de l'association « les petits frères des pauvres ».

L'enveloppe budgétaire prévue a été fixée à 15.000 € lors du vote du budget. 11.600€ ont été attribués.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, vote la subvention suivante :

- Association Petits frères des pauvres	250,00 €
---	----------

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ELUE

Mme le Maire informe qu'elle a commandé et réglé, avec sa propre carte bancaire, le renouvellement de l'abonnement annuel (période de juin 2025 à juin 2026) pour le site Internet de la commune, auprès de la société WIX.com, d'un montant TTC de 158,40 €.

Après présentation de la facture, elle demande à l'assemblée d'accepter que cette dépense lui soit remboursée.

Mme le Maire étant directement concernée ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : / Abstention : /

- accepte de rembourser à Marie-Laure LE FOURN, Maire, la somme de cent cinquante-huit euros quarante cents (158,40 €).

PROPOSITION D'ACHAT DE LA MAISON "LEMOZI" PAR UN ADMINISTRE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Philippe Sahut d'Izarn qui souhaite racheter à la commune la maison « Lemozi » avec terrain attenant.

Après débat, et dans un souci du respect de l'engagement moral avec Monsieur Allard, l'assemblée unanime décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

PRESENTATION DE DIVERS DEVIS : VOIRIE-MURS DE SOUTENEMENT / CHANTIER CLOCHER EGLISE

Réfection du mur de soutènement place de l'Eglise : Devis reçu de :

BRUNET François comprenant - la mise en œuvre du chantier (arrachage arbres et évacuation) – réfection du mur en pierre (fourniture, transport, et mise en place (20m²), -Finitions (remblais niveau parking Eglise et nettoyage), **coût 3.600 € TTC** (entreprise non assujettie à la TVA)

BOUCHET BTP : **1^{er} devis** comprenant – terrassement pleine masse compris évacuation, - création d'un enrochement, -remblai derrière l'enrochement et mise au propre, **coût : 5.290 € HT (6.348 TTC)**

2^{ème} devis comprenant – terrassement pleine masse compris évacuation, - maçonnerie pierres pour mur simple face, hourde au mortier, - remblai derrière l'enrochement et mise au propre, **coût : 10.900 € HT (13.080 € TTC)**.

Après discussion, l'assemblée valide le devis présenté par M. François BRUNET, pour la réfection du mur de soutènement place de l'Eglise.

Chantier GR Bout du Lieu : Mur de soutènement en pierre (15ml)

Devis présenté par **BRUNET François** comprenant démolition des crevasses, mise en œuvre du chantier, transport et fournitures, bâtisse mur en pierre, **coût : 3.050 € TTC** (entreprise non assujettie à la TVA).

Après discussion, l'assemblée valide le devis présenté par M. François BRUNET.

Chantier Clocher Eglise : Devis présentés par **BRUNET François** comprenant

1°) -rehausse et consolidation poutre support plancher, -remplacement plancher sous l'ouverture, maçonnerie seuil ouverture clocher, plexiglas claire (5mm), fournitures et pose, **coût : 1.900 € TTC** (entreprise non assujettie à la TVA).

2°) -fourniture et pose de 2 abat-sons et remplacement volets d'abat-sons existants en châtaignier **coût : 1.800 €**, (entreprise non assujettie à la TVA).

Après discussion, l'assemblée valide les deux devis ci-dessus présentés par M. François BRUNET.

QUESTIONS DIVERSES

- **La Sagne** : Curage du tuf dans le lit de notre ruisseau avant qu'il ne devienne torrent destructeur.
Le Syndicat mixte du bassin du Célé-Lot médian doit intervenir prochainement pour faire un état des lieux.
- **Le mur de soutènement Saint Hillier**, surplombant la rue Rochecourbe, présente un danger latent en cas de forte pluie. Alain Bessac demande une expertise en urgence.
Après discussion, il est décidé de prévenir le propriétaire du danger que représente son mur de soutènement. Un courrier lui sera adressé.
- **Validation des chemins communaux à entretenir** : Patrick Doumarès présente une liste de chemins communaux à entretenir, ce qui représente environ 11 kms.
Il se charge d'obtenir un ou plusieurs devis, détaillés par chemin, pour une présentation lors de la prochaine réunion.
- **Informations Atelier d'Acryle** : Agnès Delpech informe que l'Atelier Acryle a obtenu les emprunts nécessaires à leur installation sur la commune. Ils sont prêts à acheter le terrain communal, sis rue du cimetière, à proximité du Centre de secours.
Elle rappelle qu'il avait été évoqué en conseil de baisser le prix d'achat du terrain pour « subventionner » l'installation d'une nouvelle entreprise, tout en obtenant des garanties prouvant la pérennité de l'activité de cet atelier. Plusieurs solutions sont envisageables et il convient d'en appréhender les tenants et aboutissants.
Avant toute décision, Mme le Maire souhaite obtenir plus de précisions et propose de reporter la discussion à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- **Informations abri Pech Merle** : Présentation de la première esquisse réalisée par une architecte du patrimoine.

L'ordre du jour étant épousé

La séance est levée à 21h30.